

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Finances »

séance du 15 juin 2009
séance du 8 juin 2009

3 Cotisations 2009 - Divers

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme OYONO

Pouvoir à : M. MONTES

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents 36

- **Rapport de présentation**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de verser des cotisations 2009 aux organismes suivants :

Organismes	Objet	Cotisation antérieure	Cotisation 2009
Comité 21 Le Comité français pour l'environnement et le développement durable, est une association à but non lucratif née en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21. L'association réunit à travers ses quatre collèges près de 400 membres, représentant les principales parties prenantes en France.	<ul style="list-style-type: none">• accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable• favoriser la mutualisation de l'innovation à partir d'outils et de « best practices », et produit des recommandations stratégiques et méthodologiques• être force de proposition auprès de ses adhérents• concevoir et publier des ouvrages pour ses quatre collèges et pour le grand public• organiser des rencontres-débats entre les adhérents et des décideurs institutionnels, économiques, scientifiques ...	0 €	1500,00 € (compte 6281/020/AB)

LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

Organismes	Objet	Cotisation antérieure	Cotisation 2009
PNR Oise-Pays de France : Porté par les conseils régionaux de Picardie et d'Ile de France, le projet de Parc Naturel Régional Oise Pays de France est établi sur 62 communes de l'Oise et du Val d'Oise. Il a été rendu effectif par l'arrêté n°001/2004 du 27 janvier 2004, par lequel le Préfet de l'Oise a procédé à la création du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise-Pays de France.	<ul style="list-style-type: none"> • préserver et gérer les richesses naturelles, maintenir des paysages de qualité et mettre en valeur le patrimoine culturel et bâti. • concilier les activités économiques avec la qualité de l'environnement. 	5 039 €	5 175 € (compte 628/020/AB)
Citées Unies France fédère les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> • animer et coordonner des groupes-pays réunissant les collectivités françaises travaillant sur un même pays, (impulser, capitaliser, mutualiser et mettre en œuvre des actions coordonnées,...) • assurer un lien avec les grandes institutions et autorités ainsi qu'avec les postes diplomatiques, • favoriser activement le rapprochement avec le monde des ONG et leurs réseaux et celui des collectivités territoriales, • informer et conseiller (organisation de journée de coopération décentralisée, publication d'une lettre mensuelle, réponse aux demandes de conseil...) 	--	1 417 € (compte 628/020/AB)
Mutuelle Inter - Entreprises de Creil et Environs (MICE)	<ul style="list-style-type: none"> • permettre aux agents de la Ville de Creil : - l'accès aux services proposés par le centre de santé « La Polyclinique » et le magasin d'optique « La Polyoptique », - l'accès prioritaire dans les plannings des consultations de l'ensemble des réalisations sanitaires, • mettre à la disposition de la collectivité des médecins généralistes, nutritionnistes... dans le cadre de conférences ou réunions de prévention en direction des agents. 	4 000 €	4 000 € (compte 6458/020/012/AI)
Association des Chorales de l'Oise, association créée en 1982	<ul style="list-style-type: none"> • développer, structurer et améliorer la pratique amateur du chant choral dans le département. participe ainsi à l'éducation populaire, • participer à l'éducation populaire. 	60 €	60 € (compte 6281/311/CD)

Vous êtes appelés à voter.

LA VILLE

CREIL

www.mairie-creil.fr

PICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « finances » en date du 8 juin 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire:**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité:**

Article 1er :

de verser les cotisations ci-dessous au titre de l'année 2009 :

Organismes	Cotisations 2009	Numéro de compte
Comité 21	1 500 €	6281/020/AB
PNR Oise-Pays de France	5 175 €	628/020/AB
Citées Unies France	1 417 €	628/020/AB
Mutuelle Inter - Entreprises de Creil et Environs	4 000 €	6458/012/020/AI
Association des Chorales de l'Oise	60 €	6281/311/020/CD

Article 2 :

d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

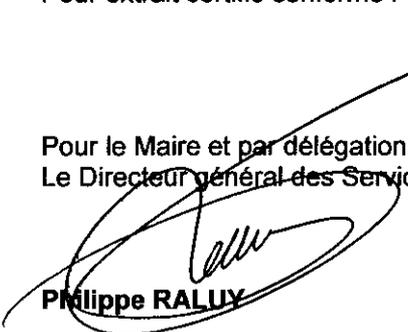
Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services


Philippe RALUY


Philippe RALUY

